

2021

AVENANT AU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du PETR PAYS MIDI-QUERCY



ENTRE

Le PETR du Pays Midi-Quercy
Représenté par Mr Calmettes

ET

L'État,

Représenté par Mme Chantal Maucher, Préfète du département de Tarn-et-Garonne,
Ci-après désigné par « l'État » ;

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

Représentée par son Président Mr Arnaud Leroy et par délégation Mr Éric Gouardes, directeur
régional adjoint,
Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

La Caisse des dépôts – Banque des territoires,

Etablissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants
du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris.

Représentée par Mr Thierry Ravot, directeur régional,
autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 28 novembre
2019,
Ci-après désignée par « la CDC »

Le Département de Tarn-et-Garonne,

Représenté par son Président Mr Christian Astruc,
Ci-après désigné par « le Département »,

Vu l'Instruction du Gouvernement du 16 octobre 2019 relative aux contrats de transition écologique.

Vu la délibération du comité syndical en date du 18/12/19 pour l'approbation du programme d'actions du CTE.

Vu le contrat de transition écologique signé du 4 décembre 2019

Rappel du contexte

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Annoncés par le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du Plan Climat en juillet 2017, les principes directeurs des contrats de transition écologique (CTE) ont été présentés devant la Conférence nationale des territoires par le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

L'expérimentation lancée en janvier 2018 vise à constituer un échantillon représentatif de la diversité de nos territoires français : ville et campagne, montagne et littoral, métropole et outre-mer.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. L'Etat y impulse une démarche de coordination des acteurs institutionnels : il mobilise lui-même de façon coordonnée ses services et établissements publics et invite les Départements et Régions à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires retenus.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance

environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés.

Cette initiative correspondant à une nouvelle forme d'action d'un Etat accompagnateur qui mobilise une ingénierie renforcée, notamment de proximité, il a été choisi de l'expérimenter sur des territoires démonstrateurs.

Le PETR du Pays Midi-Quercy a souhaité s'engager dans cette démarche.

Territoire de projet situé dans le Tarn et Garonne (82), il couvre 3 communautés de communes et 49 communes, pour 50 000 habitants environ.

Le territoire se caractérise par certaines faiblesses : une précarité énergétique de 7.2%, (plus forte que la moyenne régionale) liée à la facture chauffage et au coût des transports par ménage ; un faible revenu moyen des habitants, un niveau de qualification et un taux de chômage moins bons que la moyenne régionale. Même si la pauvreté, le chômage, le devenir des jeunes et le vieillissement sont des défis majeurs pour son avenir, son patrimoine attractif ainsi que sa forte dynamique associative et culturelle lui apportent une véritable qualité de vie.

De plus, le territoire est bien doté en services et reste attractif de par sa proximité avec les pôles urbains de Montauban et de Toulouse. Un dynamisme démographique qui bénéficie surtout à l'ouest du territoire, créant une différence avec l'est et une urbanisation à maîtriser pour plus de durabilité.

Des enjeux forts pour l'avenir : réduction de la fracture est/ouest, urbanisme durable et valorisation du patrimoine bâti, mobilité pour tous, transmission-reprise d'activités économiques. Même si le PETR s'implique de plus en plus dans des démarches novatrices d'activités économiques, responsables et durables.

Peu après sa transformation en PETR en janvier 2015, les élus accompagnés par le Conseil de développement Territorial (société civile) du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (PMQ) ont souhaité construire un projet de développement durable de territoire (2015-2020) intégrant un axe majeur sur la transition écologique.

Ainsi trois défis majeurs ont été définis dans ce projet de territoire :

- Le renforcement d'une capacité de réflexion stratégique du territoire, le développement de la connaissance de ses ressources, de l'information, de la participation citoyenne, de la coopération et la mutualisation afin d'être en capacité d'innover, de s'adapter aux évolutions à venir.
- L'amplification des capacités de développement, d'entreprendre en Pays Midi-Quercy, par une meilleure valorisation économique des ressources du territoire, vecteur de croissance et d'emplois.
- **L'inscription du territoire dans la transition énergétique et écologique, afin de renforcer l'attractivité durable du territoire tout en apportant une réponse aux défis environnementaux.**

En effet, l'historique des actions portées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy depuis

15 ans a conduit naturellement à ce portage fort de la transition énergétique à l'échelle de ce territoire rural de 50 000 habitants. Cette unité territoriale à l'échelle du Pays Midi-Quercy conforte une cohérence des politiques publiques déployées notamment par la prise de deux compétences structurantes, en 2016 et en 2017, pour l'aménagement de l'espace et la planification, en lien avec la transition écologique : l'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) et l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Monsieur Jacques Calmettes, Président du PETR du Pays Midi-Quercy, précise ainsi les objectifs du PCAET, finalisés en mars 2019 :

« Pour le PETR du Pays Midi Quercy, la problématique énergétique est devenue, dès 2004 une nécessaire évidence qui s'est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre entre 2006 et 2009 d'un plan énergie puis, dès janvier 2010 par un plan climat énergie territorial pour se lancer sur un nouveau plan climat AIR énergie territorial à l'échelle des 3 communautés de communes. Avec 107 millions d'euros par an, la facture énergétique de notre territoire pèse lourdement sur nos budgets. Ce nouveau plan climat est une véritable opportunité pour s'inscrire pleinement dans la transition énergétique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé ».

Le CTE doit permettre de faciliter la coordination et la cohérence des politiques publiques en faveur de la transition écologique sur le territoire en amplifiant les démarches antérieures déjà entreprises et prometteuses (TEPCV ; Plateforme habitat J'Ecorenov - OPAH ; SCIC Midi- Quercy Energies Citoyennes, PAT...).

Dans le cadre du contrat d'objectif (2016-2018) avec l'ADEME Occitanie et de l'élaboration du PCAET, le PETR a engagé un travail sur les emplois liés à la transition énergétique. Il a souhaité évaluer les co-bénéfices de sa politique Energie Climat en termes d'emplois à l'échelle du territoire. La création d'emplois et le soutien à l'économie locale constituent un argument socio-économique essentiel en faveur de politiques climat-énergie ambitieuses.

Véritable opportunité, le CTE aura alors pour rôle de fédérer les projets et les acteurs du territoire sur un même périmètre d'intervention, le territoire de projets « Pays Midi-Quercy ».

Le CTE permettra ainsi de concrétiser les axes forts du PCAET du Pays Midi-Quercy, en priorisant **les thématiques** cruciales pour notre territoire : **la rénovation thermique des** bâtiments ; l'économie circulaire, les énergies renouvelables, la mobilité alternative et la biodiversité.

L'élaboration du présent CTE a fait l'objet de plusieurs échanges entre l'Etat, la/les collectivité(s) concernée(s) et a associé de nombreux partenaires pour la co-construction du plan d'actions.

La construction du CTE a démarré officiellement le 26 août 2019, par la signature de la charte d'engagement, à Nègrepelisse, par Emmanuelle WARGON et le Vice-président du PETR, Jacques Calmettes.

Par la suite, la première réunion de lancement de la démarche, le 13 septembre après-midi à Septfonds (82), introduite par le Préfet de Tarn et Garonne et le Président du PETR, a

mobilisé quarante acteurs du territoire.

Cette démarche a été consolidée par une seconde réunion qui s'est déroulée le 18 octobre 2019. Elle a eu pour objectif de finaliser les fiches-actions et les partenariats.

Enfin, le PETR a rencontré les principaux contributeurs et partenaires financiers le 11 octobre 2019.

Par ailleurs, la DDT 82 et le PETR se sont réunis à plusieurs reprises dans le cadre de réunions de travail afin de co-construire la méthode d'élaboration du CTE, formaliser les fiches-actions et la convention.

D'autres acteurs pourront encore se mobiliser et apporter des contributions par la suite, le CTE n'étant pas figé.

Article 1er - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de préciser les nouvelles actions portées par les différents porteurs de projets, au contrat de transition écologique pour l'année 2021.

Article 2 – Engagement des bénéficiaires

Les partenaires du CTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la mise en œuvre des actions inscrites à ce contrat.

2.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont basés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

2.2 Le PETR du Pays Midi-Quercy

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques, en partenariat avec les EPCI qui le composent.

Le PETR s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CTE et à affecter un chef de projet qui aura la responsabilité d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Il s'engage à animer le travail en associant les différents acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Le partage des actions du CTE auprès des acteurs du territoire sera organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CTE, d'enrichir et de challenger les actions, de favoriser la mobilisation autour du CTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Il s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CTE, ainsi qu'à son évaluation.

Il s'engage à la mise en œuvre ou l'animation des actions inscrites au CTE.

2.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Au niveau local, l'Etat mobilise sous l'égide de la préfecture de Tarn-et-Garonne une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'Etat et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au niveau national, l'Etat s'engage à mobiliser la mission de coordination nationale des contrats de transition écologique, basée au ministère de la transition écologique et solidaire, qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des CTE.

La mission de coordination nationale des CTE du ministère de la transition écologique et solidaire sera mobilisée en soutien en tant que de besoin pour faire le lien avec les différentes directions d'administration centrale et faciliter la mise en place de certains projets complexes. Elle pourra notamment mettre en relation les porteurs de projets avec les experts des administrations centrales, avec les représentants régionaux et nationaux des établissements publics et opérateurs de l'Etat, afin d'accompagner au mieux les projets.

Le ministère anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des dépôts, CEREMA, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, ...). Interlocuteurs de la mission de coordination nationale CTE, les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec les porteurs de projets.

L'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE.

Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles, sous réserve du respect des règles d'instruction des aides et du principe de l'annualité budgétaire.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

2.3.1 L'ADEME sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CTE.

2.3.2 La Caisse des dépôts peut mobiliser sa Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

2.3.3 Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des indicateurs et d'évaluation

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence française pour la biodiversité (AFB), Agence de l'eau, Banque publique d'investissement (BPI).

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

2.4 Engagements du département de Tarn-et-Garonne

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2020/2026, tels que définis lors du vote des orientations budgétaires le 9 mars 2020.

Article 3 - Résiliation du CTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

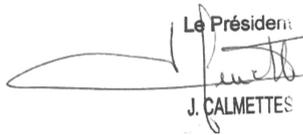
Article 4 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent avenant seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Nègrepelisse, le 15/12/2020

Le Président du P.E.T.R.,

Jacques Calmettes

Le Président:

J. CALMETTES



La préfète du département de Tarn-et-Garonne

Le président du département de Tarn-et-Garonne

La Caisse des dépôts - Banque des territoires

Envoyé en préfecture le 11/03/2021

Reçu en préfecture le 11/03/2021

Affiché le 16/03/2021



ID : 082-228200010-20210216-CP2021_02_23-DE

l'ADEME

Annexe1 : Programme d'actions complémentaire

ACTION 3.4: Eco-défis en entreprises

ACTION 4.2: Conforter la filière hydroélectricité sur la rivière Aveyron

ACTION 5.4 : Création d'un cheminement doux entre Montauban et Caussade

ACTION 5.5 : Déploiement d'un parc automobile à faibles émissions carbone

ACTION 6.1: VIA FAUNA

FICHE ACTION N°:3.4 Eco-défis en entreprises

Projet rattaché à l'orientation : Economie circulaire et circuits courts de proximité

Dernière date de mise à jour : 03.11.2020

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Chambre des métiers et de l'artisanat de Tarn et Garonne

Description détaillée du projet

Déploiement des éco-défis en entreprise (programme de communication et de sensibilisation soutenu par la Région Occitanie) :

Il s'agit de valoriser par l'obtention d'un label, les petites entreprises commerciales et artisanales du territoire ayant réalisées des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Objectifs :

- Améliorer leur image auprès des consommateurs par la prise en compte des exigences environnementales grandissantes des consommateurs par la valorisation des bonnes pratiques auprès de consommateurs sensibles à l'environnement.
- Tirer profit d'une opération gratuite en faveur du commerce et de l'artisanat local avec un accompagnement personnalisé, et des outils spécifiques d'aide à la mise en place, dédiés à chaque thématique.
- Bénéficier d'une communication gratuite sur les sites internet et revues des partenaires, presses et radios locales.



Calendrier prévisionnel

2021 : Recrutement des entreprises, identification des actions éco-responsables à valoriser, accompagnement des entreprises dans le label, opérations de communication.

2021-2022 : Labellisation courant 2021-2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
PETR	Coordination /suivi de l'action dans le cadre du CTE et du PCAET Soutien financier dans le cadre du programme LEADER	2021-2022	En discussion	
ADEME	Soutien financier	2021-2022	Acquis	
Région Occitanie	Soutien financier	2021-2022	Acquis	
Chambre des métiers et de l'artisanat du 82	Déploiement de l'action	2021-2022	Acquis	
Entreprises du territoire	Participation aux défis : Engagement éco-responsable	2021-2022	Acquis	

Budget prévisionnel

Plan de financement prévisionnel :

Montant estimatif des dépenses : 50 000€

Description des coûts :

Dépenses	2021	2022
Déploiement du label éco-défis	50 000€	

Recettes	2021	2022
Conseil Régional	Intervention à hauteur de 25%	
ADEME	Intervention à hauteur de 25%	
CMA	Autofinancement de 20%	
PETR	Intervention à hauteur de 30% via LEADER	

Objectifs et évaluation :

Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique	Nombre d'entreprises engagées et éco-responsables
	Nombre de label attribués



FICHE ACTION N°4.2 : Conforter la filière hydro-électricité sur la rivière Aveyron

Projet rattaché à l'orientation : Développer les énergies renouvelables

Dernière date de mise à jour : 03.11.2020

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Nègrepelisse

Contexte

- ✚ Conforter les ouvrages d'énergies renouvelables existants :

La commune de Nègrepelisse est dotée d'une centrale hydroélectrique qui aujourd'hui pose question en termes de sécurité. En effet, la restauration de la continuité écologique entre l'Aveyron, la confluence avec le Tarn et l'entrée des gorges est remise en question ainsi que la conformité de la centrale électrique. Pour répondre à cette obligation, la commune envisage de restaurer et moderniser l'ouvrage dans sa globalité en réalisant des travaux dès juin 2020.

Description détaillée du projet

La commune de Nègrepelisse est dotée d'une centrale hydro-électrique pour laquelle des travaux de mise en conformité, en application de l'article L-17-I-2° du code de l'Environnement, sont prévus pour le printemps 2021.

Le calendrier prévisionnel fait état d'une mise en ligne du marché public semaine 39 et de sa notification en fin d'année 2020.

Un dossier de subvention a été adressé au Préfet de Département suite à un conseil municipal, à l'occasion duquel l'Etat était alors sollicité à hauteur de 20%.

A ce stade, et dans le cadre des effets d'annonce du plan de relance, la commune souhaite solliciter une aide plus importante (de 40%) auprès de la préfecture de Tarn et Garonne afin que l'ouvrage puisse retrouver toute sa conformité. En parallèle, la commune a également sollicité le soutien de l'agence de l'eau Adour Garonne pour obtenir une aide à hauteur de 40% du coût prévisionnel.

Pour la commune les objectifs principaux sont bien d'améliorer la performance de l'ouvrage et permettre une sécurisation du site.

Calendrier prévisionnel

Fin 2020 début 2021 : Montage du dossier administratif

2021 : Réalisation des travaux de conformité au printemps



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Modernisation de la centrale de Nègrepelisse

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Commune de Nègrepelisse	Consultation AMO + demande de subvention, suivi des travaux	2019-2020-2021	Réalisée /acquis	Attente des financements
Agence de l'eau Adour Garonne	Accompagnement à la modernisation des ouvrages et au financement	2021	Acquis	Envoi par la commune d'un dossier complété et validé par la commission des interventions de l'agence.
ETAT	Accompagnement au financement	2021	Acquis	
AMO	Etude + Réalisation des travaux	2021	AMO à définir au moment	Lancement de l'étude et des travaux en suivant
PETR	Coordination de l'action dans le cadre du CTE	2020-24	Acquis	Lancement de l'étude et des travaux en suivant



Budget prévisionnel

Plan de financement prévisionnel pour le projet de micro hydro-électricité

Coût prévisionnel de l'opération : 1 136 000 € ht

Dépenses	2021
Étude et travaux	1 136 000 €

Recettes	2021
Etat (aide de 40%)	454 400 €
Agence de l'eau Adour Garonne (aide de 40%)	454 400 €
Autofinancement de 20% (commune)	227 200 €
TOTAL	1 136 000 €

Objectifs et évaluation

Impact énergétique	Nombre de KW autoconsommés
	Nombre de KW produit/an



FICHE ACTION N°5.4 : Création d'un cheminement doux entre Montauban et Caussade

Projet rattaché à l'orientation : Développement des mobilités alternatives

Dernière date de mise à jour : 03.11.2020

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune d'Albias (pour l'étude de faisabilité)

Contexte

Le développement des modes actifs permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES. Il engendre également une amélioration du cadre de vie via un apaisement des zones urbanisées (diminution du trafic automobile, de la congestion et du bruit) et répond à des besoins en termes de santé publique (confort, activité physique et réduction des polluants locaux) et d'amélioration de la sécurité routière. Au-delà de ces avantages certains, la marche et le vélo (modes principaux) comportent un bilan coût-avantage favorable pour les décideurs publics.

Dans le cadre de la stratégie du PCAET, le PETR s'est fixé l'objectif de passer de 1% à 7% (2014/2030) de la part modale des transports (professionnels et loisirs pour le vélo).

Description détaillée du projet

Le contexte actuel engage les communes à développer des espaces de déplacement doux pour nos concitoyens, le premier ministre a d'ailleurs insisté sur la mise en place d'un plan vélo sur le territoire national lors de son allocution de politique générale.

La commune d'Albias souhaite piloter une réflexion avec les autres collectivités locales compétentes, et étudier les solutions possibles de cheminement doux qui, justement, permettraient de répondre au besoin de sécurité des piétons et cyclistes des communes du PETR sur l'axe Caussade/ Montauban.



Pour cela, la commune prévoit d'échanger avec les parties prenantes au travers de divers réunions décisionnaires et techniques.

L'objectif dans un premier temps est de réaliser une étude de faisabilité afin d'identifier les solutions techniques possibles et les parcours, d'estimer les coûts et permettre de répondre au mieux aux besoins identifiés et problématiques de déplacement, de sécurité rencontrées.

Calendrier prévisionnel

Fin 2020 : La commune doit rencontrer le Conseil Départemental, les communes concernées par le projet, la Région

Fin 2020 - début 2021 : Réunion publique sur le projet

2021 : Lancement d'étude de faisabilité du projet

2022-2023 : Lancement des travaux



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
PETR	Coordination de l'action avec le CTE	2020-2023	Acquis	
Intercommunalités	Participation dans le cadre de loi LOM, appui technique, entretien	2020-2023	A discuter	
Conseil Départemental	Financement de l'étude de développement cyclable (fonds de soutien à l'ingénierie des territoires) à hauteur de 15 % des frais d'étude externe Accompagnement financier à la réalisation opérationnelle (création de trottoirs, aménagements de villages, cheminement doux au sein des communes et intercommunalités le long de RD) . Accompagnement technique via la direction de la voirie et de l'aménagement notamment pour créer du lien avec les autres itinéraires voies vertes et véloroutes du département	2020-2023	A discuter	
Villes de Caussade, Réalville, Montauban, Cayrac	Contribution technique et financière pour l'étude et maîtrise d'ouvrage des travaux	2020-2023	A discuter	
Région	Aide au Financement possible dans le cadre du « pack mobilités »	Fin 2020-2023	A discuter	
Etat	Accompagnement financier sur l'étude de faisabilité	2020-2023	A discuter	
ADEME	Aide au financement AAP AVELO2 (Financement d'études de maîtrise d'ouvrage pré opérationnelle d'aménagement, tronçons dangereux, jalonnements, etc..).	Publication début 2021	Acquis, mais étape suivante à prévoir pour obtenir les fonds	Dépôt d'un dossier par la commune pour obtenir les financements
Commune d'Albias	Maitre d'ouvrage de l'étude	2020-2021 21	En discussion	La commune souhaite engager dès la fin d'année 2020 (ou janvier 21 selon le contexte sanitaire) une réunion publique d'information pour discuter du projet avec les parties prenantes



Budget prévisionnel

Plan de financement prévisionnel :

Montant total :

Description des coûts : animation + frais divers

Dépenses	2021	2022	2023
Etudes de faisabilité pour la création de cheminements doux reliant Caussade à Montauban	100 000€		
Réalisation d'une piste cyclable sur chaussée existante (de Montauban à Caussade 20km) - estimations		3 000 000 €	

Recettes	2021	2022	2023
Etat (DSIL + DETR) pour les études	Taux d'aide : 10% sur les frais de maîtrise d'œuvre		
Etat (DSIL) (travaux)			Taux d'aide de 35% des travaux et coûts d'acquisitions foncières
Etat (DETR) (travaux)			Taux d'aide de 25 à 50% des travaux
Région	À définir		
Département	Taux d'aide : 15% possibles sur l'étude via le fonds de soutien à l'ingénierie territoriale sur un volet planification cyclable territoriale		
Autofinancement (commune)	20 % minimum		
ADEME	Financement (outre des schémas directeurs) d'études de planification cyclable à hauteur de 50% jusqu'à 100 000€ des dépenses éligibles		



Objectifs et évaluation :

Développer les aménagements cyclables et les services associés et promouvoir les modes actifs/mobilité douce	Linéaires d'infrastructures créés en faveur des modes doux (indicateur principal)
	Part modale trajets < à 5km



FICHE ACTION N°5.5: Déploiement d'un parc automobile à faibles émissions carbone

Projet rattaché à l'orientation : Développement des mobilités alternatives

Dernière date de mise à jour : 03.11.2020

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organismes : Communes de Monpezat de Quercy et de Nègrepelisse

Contexte

En choisissant la mobilité électrique, les collectivités agissent pour améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution sonore liées au transport sur leur territoire. Ce choix s'inscrit également dans une démarche plus globale pour déployer des modes de transports alternatifs comme l'autopartage en véhicule électrique.

Actuellement sur le territoire du PMQ, le transport routier représente plus de 80 % des émissions du secteur des transports, dont 80 % pour les seules voitures particulières.

Les collectivités ont aujourd'hui un devoir d'exemplarité sur une partie de leur parc, puisqu'en vertu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, et encore renforcée par la loi d'orientation des mobilités (LOM), elles sont obligées d'intégrer une part de véhicules à faibles émissions à chaque renouvellement ou nouvelle acquisition dans un parc de plus de 20 véhicules. (*Renouvellement de 20 % de véhicules à faibles émissions lors de toute nouvelle acquisition ou renouvellement des véhicules < à 3,5 tonnes pour les collectivités et leurs groupements*).

Au-delà des obligations légales, pour les collectivités non obligées, choisir un véhicule à faibles émissions démontre la volonté d'exemplarité et l'engagement de la collectivité dans la transition écologique et la lutte contre la pollution de l'air.



Description détaillée du projet

Monpezat de Quercy :

La municipalité souhaite poursuivre le renouvellement de véhicules communaux en privilégiant les modes de transport respectueux de l'environnement. Cela passe par l'utilisation d'une énergie plus vertueuse.

En 2018, la Mairie de Monpezat de Quercy a commencé le renouvellement de son parc, en remplaçant son véhicule diesel, par un véhicule utilitaire électrique (Peugeot Partner) dans le but de diminuer les consommations énergétiques et la pollution.

A ce jour, les élus souhaitent poursuivre cette action et renouveler à termes, l'ensemble de son parc automobile. L'intérêt est à la fois écologique et économique, et met en avant l'exemplarité de la collectivité.

Nègrepelisse :

Pour la commune de Nègrepelisse, l'objectif est de commencer à réfléchir à une transition en étudiant les besoins et en regardant les différentes offres et aides allouées à la commune.

Dans un premier temps, la commune souhaite changer un véhicule utilitaire vétuste, contre un véhicule de type camion benne afin de diminuer l'emprunte carbone de la commune.

Calendrier prévisionnel

2021 : Achat d'un véhicule sobre en carbone en remplacement d'un véhicule diesel, par les communes de Nègrepelisse et de Monpezat de Quercy.

2022 : Achat d'un second véhicule par la commune de Monpezat de Quercy (envisagé)



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
PETR	Accompagnement au montage des dossiers administratifs et de subventions, suivi dans le cadre du CTE Simulation des impacts énergétiques via le CEP	2020-2023	Acquis	
Région Occitanie	Aide à l'achat de véhicule électrique (subvention)	2020-2022	Acquis	
ETAT	Aide à l'achat de véhicule électrique (subvention + prime)	2020-2023	Acquis	
Communes (Monpezat de Quercy, Nègrepelisse)	Achat du véhicule électrique, engagement éco-responsable	2020-2023	Acquis	

Budget prévisionnel

Plan de financement prévisionnel :

Communes de Monpezat de Quercy et Nègrepelisse:

L'ensemble de l'investissement s'élève à environ 30 000€ ht /véhicule/commune.



Description des coûts :

Dépenses	2021	2022
Montage et dépôt du dossier de subvention Achat du/des véhicules par les communes de Nègrepelisse et Monpezat de Quercy	60 000€	30 000€

Véhicule Utilitaire (CTTE) < 45 000 €

Taux CO2 T ≤ 20 g/Km

Recettes	2021	2022
Eo chèque mobilité (Région)	12 000€	6 000€
Prime à la conversion ETAT	10 000€	5 000€
Bonus écologique	10 000€	5 000€
Autofinancement	28 000€	14 000€
TOTAL	60 000€	30 000€

Objectifs et évaluation :

Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique	Nombre de véhicules propres mis en circulation
---	--



FICHE ACTION 6.1 VIA FAUNA

Projet rattaché à l'orientation : Biodiversité en Midi Quercy Dernière

date de mise à jour : 03.11.2020

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie (FRC Occitanie)

Contexte du projet

Le projet Via Fauna est porté par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, depuis le 1er septembre 2017 et jusqu'au 29 février 2020. Il est financé par l'Europe et la Région Occitanie. Le périmètre du projet correspond aux 8 départements de l'ancienne région administrative Midi-Pyrénées. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Projets régional pour l'amélioration, la valorisation et la diffusion de la connaissance sur la biodiversité en Midi-Pyrénées. Via Fauna vise à mieux comprendre les interactions entre les Infrastructures Linéaires de Transport (ILT) existantes en Midi-Pyrénées et les continuités écologiques de la faune terrestre. Via Fauna a été élaboré en cohérence avec les objectifs du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées, notamment la volonté régionale d'améliorer les connaissances et la perméabilité des infrastructures de transport (action C2 du SRCE), d'améliorer les déplacements des espèces animales de plaine et d'altitude sur l'ensemble de la région.

Description du projet :

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet sont :

- Améliorer les continuités écologiques sur le territoire du Pays Midi-Quercy au regard des Infrastructures Linéaires de Transport existantes.
- Participer à la mise en œuvre opérationnelle du SRCE de Midi-Pyrénées pour la restauration des continuités écologiques terrestres.
- Faire du Pays Midi-Quercy un territoire pilote en matière d'actions innovantes et en vue de restaurer les continuités écologiques vis-à-vis des ILT.
- Initier une réflexion régionale quant à la perception des ouvrages non-dédiés à la faune sauvage comme moyen de reconstitution de la perméabilité écologique sur les territoires.

Pour atteindre les objectifs fixés, le projet souhaite conduire plusieurs actions structurantes :



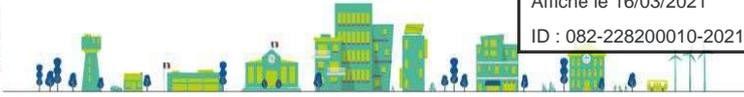
- L'identification d'un petit nombre d'ouvrages (1 à 2 maximum) représentant un enjeu pour le franchissement des ILT par les grands mammifères sur le territoire du Pays Midi-Quercy, et donc pour ses continuités écologiques terrestres.
- La constitution d'un groupe local opérationnel à l'échelle du territoire où sont implantés ces ouvrages visant à consolider les partenariats existants pour poursuivre sur une phase de préconisation en faveur de l'amélioration de la perméabilité des ILT. Ce groupe local regroupera les financeurs, les gestionnaires d'infrastructures concernés, les collectivités concernées, les associations souhaitant s'inscrire dans la démarche.
- La réalisation de plans de mise en transparence pour les ouvrages identifiés, précisant le détail des actions à conduire pour favoriser leur utilisation par la faune sauvage. Les actions de perméabilisation ne concerneront pas de travaux de gros œuvre et ne porteront pas atteinte à la structure des ouvrages ; elles concerneront uniquement l'aménagement des abords des ouvrages, voire leurs revêtements et éventuellement les conditions de circulation.
- La réalisation d'un chiffrage précis du montant des actions à conduire, en concertation avec le(s) gestionnaire(s) des ouvrages. Le montant des travaux à réaliser seront à la charge des gestionnaires des ouvrages, et pourront éventuellement mobiliser des subventions et des financements tiers (publics ou privés).
- L'accompagnement du (des) gestionnaire(s) dans une recherche de financements complémentaires, si nécessaire, afin de permettre la réalisation des travaux.
- La rédaction d'un cahier des charges visant l'amélioration de la perméabilité écologique des ouvrages identifiés, la conduite d'un appel d'offre et la sélection d'un ou plusieurs prestataires.
- La conduite de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pendant la réalisation des travaux, en concertation avec le(s) gestionnaire(s) des ouvrages.
- La conduite d'un suivi de l'utilisation des ouvrages par la grande faune après travaux (t+1 an, t+2 ans, t+5ans et t+10 ans).

Cette démarche innovante et unique en Occitanie permettra de rassembler l'ensemble des acteurs concernées par la thématique et pourra faire l'objet d'une communication départementale, régionale, voire nationale, accrue dans l'objectif de positionner la mobilisation du parc d'ouvrages routiers, ferroviaires et hydrauliques non-dédiés au passage de la faune comme un élément de perméabilisation des ILT existantes.

Calendrier prévisionnel

Réalisation : de novembre 2020 à décembre 2021

- **Novembre 2020 à Février 2021 :**
 - Indentification de 2 ouvrages à aménager.
 - Constitution du groupe local opérationnel.
 - Identification de financements complémentaires.



• **Mars à Juin 2021:**

- Réalisation des plans de mise en transparence et réalisation des chiffrages de travaux
- Rédaction d'un cahier des charges et conduite d'un appel d'offre puis sélection d'un prestataire.
- Dépôt des dossiers de demande de financements complémentaires.

• **Juillet à Décembre 2021:**

- Réalisation des travaux.
- Conduite de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage.
- Réception des travaux.
- Initiation des suivis à partir de mars 2022 puis t+1 an, t+5 ans et t+10 ans.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
FRCO	Animation, communication, valorisation et gestion administrative du projet Coordination de l'identification de 2 ouvrages à aménager Constitution du groupe local opérationnel. Appui à la recherche de financements complémentaires pour 2 ouvrages. Coordination et appui aux actions de planification et de chiffrage pour 2 ouvrages. Appui à l'AMO pour 2 ouvrages. Appui à l'élaboration de protocoles de suivi.	/	Acquis	/



<p>FDC 82</p>	<p>Participation à l'identification de 2 ouvrages à aménager.</p> <p>Participation au groupe local opérationnel.</p> <p>Participation à la réalisation des plans de mise en transparence des 2 ouvrages.</p> <p>Participation à la réalisation des chiffrages de travaux pour 2 ouvrages.</p> <p>Réalisation de l'AMO et au suivi des travaux pour 2 ouvrages.</p> <p>Participation à la réception des travaux pour 2 ouvrages.</p> <p>Réalisation des suivis pour 2 ouvrages.</p>	<p>/</p>	<p>Acquis</p>	<p>/</p>
<p>Gestionnaires des ouvrages concernés (CD82 le cas échéant en fonction des ouvrages sélectionnés, ASF, communes...)</p>	<p>Participation à l'identification des ouvrages à aménager.</p> <p>Participation au groupe local opérationnel.</p> <p>Participation à la réalisation des plans de mise en transparence.</p> <p>Participation à la réalisation des chiffrages de travaux.</p> <p>Gestion de l'appel d'offre et commande des travaux.</p> <p>Suivi des travaux. Réception des travaux.</p>	<p>/</p>	<p>A discuter</p>	<p>/</p>
<p>PETR du Pays Midi-Quercy</p>	<p>Communication et valorisation du projet.</p> <p>Participation à l'identification des ouvrages à aménager.</p> <p>Participation au groupe local opérationnel.</p> <p>Assistance à la mobilisation des collectivités du territoire.</p> <p>Appui à la recherche de financements.</p>	<p>/</p>	<p>En discussion</p>	<p>/</p>
<p>Collectivités locales</p>	<p>Participation au groupe local opérationnel.</p> <p>Appui à la recherche de financements.</p>	<p>/</p>	<p>A discuter</p>	<p>/</p>



Budget prévisionnel

Description des coûts : Animation + autres frais

Structures	Dépenses	Nombre de jours 2020	Nombre de jours	Montant TOTAL
FRC O	Constitution et animation de 4 réunions de groupe	10 jours	-	2 500 euros
	Coordination de l'identification des ouvrages à aménager	5 jours	-	1 750 euros
	Appui à la recherche de financements complémentaires et à la constitution de dossiers de demande	20 jours	-	7 000 euros
	Coordination et appui aux actions de planification et de	-	20 jours	7 000 euros
	Appui à la rédaction et à la gestion des appels	-	20 jours	7 000 euros
	Appui à l'AMO	-	5 jours	1 750 euros
	Elaboration de protocoles de suivi	-	10 jours	3 500 euros
	Appui à l'élaboration de livrables	-	15 jours	5 250 euros
	Communication et valorisation du projet	5 jours	5 jours	3 500 euros
	Gestion administrative du projet	5 jours	5 jours	3 500 euros
FDC 82	Participation à l'identification des ouvrages à aménager	5 jours	-	1 750 euros
	Participation au groupe local opérationnel	5 jours	-	1 750 euros
	Participation à la réalisation des plans de mise en transparence	-	10 jours	3 500 euros
	Participation à la réalisation des chiffrages de travaux	-	10 jours	3 500 euros
	Réalisation de l'AMO et du suivi des travaux	-	20 jours	7 000 euros



	Participation à la réception des travaux	-	10 jours	3 500 euros
	Réalisation des suivis	-	15 jours	5 250
	Gestion administrative du projet	5 jours	5 jours	3 500 euros
Total Animation FRCO / FDC 82		60 jours 21 000 euros	150 jours 52 500 euros	73 500 euros
Communication	Panneaux d'information aux abords des ouvrages	-	4 unités	4 000 euros
Réception	Buffet pour une réunion de restitution à mi-parcours et une réunion	1 Buffet mi-parcours 500 euros	1 Buffet clôture 500	1 000 euros
TOTAL		21 500 euros	57 000 euros	78 500 euros

Plan de financement prévisionnel :

** le CD82 finance la FDC82 chaque année pour ses actions et son fonctionnement

Structures	Montant TTC	%
Conseil Régional	?	? %
Conseil Départemental	Pas de financement direct sur l'opération**	
Pays Midi-Quercy (LEADER)	?	? %
ASF Vinci	?	? %
Autofinancement FRCO	2 000 euros	2,5 %
Autofinancement FDC82	2 000 euros	2,5 %
Total	78 500 euros	100 %

Objectifs et évaluation :

Préservation et valorisation de la biodiversité	Nombre d'espèces différentes utilisant l'ouvrage (avant/après travaux)
	Nombre de passages d'animaux toutes espèces confondues